**28ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(6-17 novembre 2017)**

**Bénin**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le vendredi 10 novembre 2017 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord remercier le Ministre et sa délégation pour la présentation du rapport national du Bénin.

La France salue l'adoption par le Bénin, depuis son dernier examen périodique universel, de différents instruments juridiques, comme le Code de l'enfant, le Code de procédure pénale ou encore le texte portant création de la Commission béninoise des droits de l'Homme. Elle salue aussi la mise en place de politiques sectorielles relatives à la protection des enfants, au développement du secteur de la justice et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Néanmoins, ces différentes avancées tardent à être mises en œuvre dans la pratique et la situation des personnes les plus vulnérables reste préoccupante.

Dans ce contexte, la France adresse les recommandations suivantes au Bénin :

* Veiller à ce que les cas de violence à l'égard des femmes et des enfants fassent l'objet d'enquêtes approfondies, que les auteurs soient poursuivis et condamnés et que les victimes obtiennent réparation ;
* Appliquer strictement les dispositions du Code de procédure pénale, notamment celles relatives au délai maximum de la détention provisoire;
* Garantir aux personnes les plus démunies l'accès à une aide juridictionnelle ;
* Adopter dans les meilleurs délais, le Code pénal contenant les dispositions relatives à l'abolition de la peine de mort et à la criminalisation de la torture, adopter la loi criminalisant toutes les formes de traite, ainsi que les décrets d'application du Code de l'enfant ;
* Nommer les membres de la Commission béninoise des droits de l'Homme et donner les moyens nécessaires à son fonctionnement et à son indépendance

Je vous remercie./.